



divorce et partage des cotisations retraite prefon

Par **helena01**, le **25/08/2010** à **16:56**

je suis actuellement en instance de divorce, je suis fonctionnaire, j'ai cotisé à la préfon retraite pour un montant de 27000 EUROS et obtenu un certain nombre de points de retraite. Pour effectuer le partage, je dois indiquer une valeur au notaire mais la prefon refuse de donner une valeur à ces points acquis depuis 10

mon conjoint réclame 20 000 euros (car s'il achetait le même nombre de points actuellement cela couterait environ 40000 euros)

je ne pense pas que cela soit équitable

j'aurai déboursé 33500 euros pour recevoir ma complémentaire à partir 62 ans, je ne récupère la somme investie qu'au bout de 17 ans (mon conjoint lui récupère "sa part" au moment du divorce)

question : quelqu'un a t il été dans ce cas ? comment estimer la valeur des points acquis depuis des années à des taux moindres que le taux actuel .

MERCI pour votre réponse

helena01

Par **Pierredu94000**, le **04/05/2014** à **10:40**

Je suis un homme. Je lis et je relis depuis quelque temps les forum sur les divorces. Marié sous le régime de la communauté (énorme erreur de ma part), je rends compte avec effroi à quel point je me suis fait piéger par les institutions et la tradition qui vous "endorment" sur le mariage. J'en ai froid dans le dos de voir tout ce que j'ai perdu et tout ce que je pourrais perdre au sujet de la retraite en cas de divorce, et même sans divorce. Effrayé, amer, pris au piège. Envahi d'un grand sentiment d'insécurité depuis la réforme du divorce en 2005 qui rend l'adultère sans conséquences sur le partage des biens. C'était pourtant à cette seule conditions que j'avais accepté le mariage sous le régime de la communauté "réduite" au acquêts ... le mot "réduite": un piège encore car réduite aux acquêts signifie en réalité que vous risquez de perdre le fruit du travail de toute une vie sur simple décision de votre conjoint. Plus vous aurez contribué à la construction du patrimoine commun plus vous serez soumis au bon vouloir de votre conjoint qui se sera enrichi sur votre dos. Rançon à payer pour en sortir, le mariage n'amène que désillusions, amertume, spoliation. Et ce sera de pire en pire le jour où l'on transformera de force notre régime de retraite par répartition en régime à points. Messieurs préparez-vous à subir d'amères surprise qui ne figuraient pas au contrat que vous avez signé à la mairie le jour de votre mariage. Car les effets seront rétroactifs sur les mariages déjà contracté .. se posera la question de la constitutionnalité d'ailleurs, car en

principe les lois ne doivent pas avoir d'effet rétractif.
Mariage = amertume, fuez !!!!!